



Paris, le 20 décembre 2021.

Monsieur le Directeur des Responsabilités Humaines et Sociétales,  
Monsieur le Directeur des Affaires Juridiques et Sociales,

Fin octobre, CFDT, CFE-CGC et FO se sont portées signataires de l'accord sortie de crise afin de protéger l'emploi et préserver la compétitivité ainsi que la confiance des investisseurs de Safran en cette période de crise pandémique.

Au travers de ces accords, les salariés ont concédé de nouveaux efforts sur leur rémunération avec, notamment, une politique salariale 2022 plafonnée à 2,8% + 0,2% de mesures spécifiques.

Lors de cette négociation, SAFRAN et les organisations s'appuyaient sur une inflation à 1,8%.

Or d'après l'Insee, l'inflation sur un an en novembre 2021 est de 2,8 %. Le SMIC qui avait déjà été revalorisé en octobre de 2,2% sera de nouveau revalorisé de 0,9 % début janvier 2022.

Notre accord de sortie de crise prévoit, dans son article 9.3, de nous revoir pour faire le point sur l'évolution du niveau de l'inflation. Pour CFDT, CFE-CGC et FO, il est nécessaire de se revoir au plus vite et sans attendre le début des négociations salariales afin d'adapter le cadrage de la politique 2022 à cette nouvelle réalité économique.

Nous restons à votre disposition, pour échanger et aboutir sur le sujet.

Dans cette attente, veuillez agréer, Messieurs les Directeurs, l'expression de nos meilleurs salutations.

Les coordinateurs Syndicaux Groupe  
CFDT, CFE-CGC et FO

Copies : Olivier ANDRIES ; DRH Société.

**Pour la CFDT**

Anne Claude VITALI  
Ludovic PFIRSCH  
Claude SALLES  
Jean Claude SEGUIN

**Pour la CFE-CGC**

Eric DURAND  
Didier JOUANCHICOT  
Patrick POTACSEK  
Daniel VERDY

**Pour FO**

Daniel BARBEROT  
David DIJOUX  
Julien GREAU  
Julien LE PAPE